

LETTRÉ D'INFORMATION

Numéro 66 - Septembre 2025



Au sommaire

DNC : Dermatose Nodulaire Contagieuse : actualités et descentes d'alpage.

FCO : FCO 3 en Isère, et vaccins gratuits FCO 8 pour les ovins.

AgroDirect : Retrouvez les manchons qu'il vous faut.

Audits pigs connect : Profitez de votre audit gratuit.

Formations : retrouvez le planning des formations proposées par le GDS

Farago : Les services proposés.

Frelons asiatiques : saison de destruction des nids.

Offre d'emploi : technicien 3D

Veille sanitaire : Actualité des pathologies animales en Europe.

Dermatose Nodulaire Contagieuse

Arrivée au mois de juin en Europe (le 21 juin en Sardaigne et le 29 juin en Savoie, la Dermatozoonose Nodulaire Contagieuse (DNC) continue de toucher les troupeaux en Savoie et Haute Savoie et plus récemment l'Ain.

Au 09/09/2025, 78 foyers ont été recensés touchant 46 élevages au total. Ces foyers concernaient initialement la Savoie et Haute-Savoie et a touché fin août l'Ain. Il y a toujours 128 communes de l'Isère en zone de surveillance.

Le dernier cas de l'Ain serait assez "ancien" puisque les lésions auraient 3-4 semaines. 4 animaux dans le lot de 5 présentaient des signes cliniques : cela confirme que si **on la laisse évoluer, on peut avoir jusqu'à 80% des animaux atteints et les plus malades sont tellement mal en point et en souffrance que leur euthanasie est nécessaire**. Les derniers animaux n'étaient pas vaccinés : il est essentiel que tous les animaux soient vaccinés, car si on observe une chute drastique du nombre de cas (de 4-5 par jours en juillet, on est passé à 1 par semaine voire toutes les 2 semaines), le virus reste présent et continue de toucher les animaux non vaccinés.

Le dernier foyer (2ième foyer de l'Ain) date du 06 septembre 2025.

Nous demandons à tous les éleveurs de la zone de surveillance de vacciner leurs bovins sans tarder. Chaque nouveau foyer remet à 0 le compteur des 45 jours pour que la zone de surveillance devienne zone vaccinale.

La vaccination a commencé le 18 juillet pour l'ensemble des bovins présents dans la zone réglementée (zone de surveillance et protection). **Cette vaccination est obligatoire sans limite d'âge : tous les bovins présents sont vaccinés.** Elle est totalement gratuite : déplacement, vaccination et vaccin sont tous financés par l'Etat. Si un veau naît dans les 21 jours suivant la vaccination de sa mère, il doit être vacciné.

Nous tenons à remercier l'ensemble des éleveurs, des vétérinaires, des concessionnaires qui ont prêté du matériel pour cet énorme travail de vaccination cet été alors que les animaux étaient en pâture voire en alpage.

Des dérogations sont accordées pour les mouvements de bovins. Plus besoin d'envoyer de mail à la DDPP : vous pouvez obtenir vos laissez-passers directement sur internet via le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/laissez-passer-sanitaire-dncb-isere>.

- pour envoyer des bovins à l'abattoir dans la zone réglementée ou à proximité de la zone réglementée. Visite du vétérinaire nécessaire.
- pour ramener des bovins en bâtiment, ou les changer de pâture sur moins de 5 km. Pas besoin de visite du vétérinaire.
- pour redescendre des bovins d'alpage, tout en restant dans la même zone (les bovins en ZP restent en ZP et ceux en ZS, restent en ZS). Pas besoin de visite du vétérinaire si les bovins sont vaccinés.
- pour envoyer des veaux en engraissement au sein de la zone réglementée. Pas de visite du vétérinaire pour la ZS.

Retrouvez ICI le site pour demander les laissez-passer

Pour ce qui est de la descente d'alpage :

- les bovins en Zone de Surveillance (ZS) dont le cheptel est en ZS, peuvent rentrer chez eux avec une dérogation.
- les bovins en zone indemne (alpage du sud Isère) d'exploitation en ZS peuvent rentrer chez eux avec une dérogation et doivent être vaccinés à leur arrivée.

Malheureusement, les bovins en ZS ou ZP et qui proviennent d'un élevage en zone indemne ne peuvent pas rentrer chez eux. La DGAL a rejeté toutes les propositions de protocoles du GDS, des DDPP, des syndicats... pour protéger les zones indemnes et ne pas rendre vains tous les efforts effectués cet été pour éradiquer la maladie. Tant que la ZS est de vigueur, ces bovins ne peuvent pas sortir de la zone. La neige arrive, les vêlages aussi, ces bovins ne peuvent pas rester dans la montagne.

Toutes les OPA se rassemblent donc pour chercher des bâtiments vides, des éleveurs acceptant des pensions jusqu'à ce que la Zone de Surveillance devienne Zone Vaccinale, soit 45 jours après l'abattage du dernier foyer.

Ces frais de pensions seront pris en charge d'une façon ou d'une autre, encore une fois, toutes les OPA travaillent pour chiffrer toutes les pertes subies par les éleveurs dans la zone et cherchent des financements rapides pour aider les éleveurs de la zone.

Si vous êtes en zone de surveillance et que vous avez un bâtiment, un bout de bâtiment de disponible pour accueillir des bovins cet automne/hiver, merci d'appeler le GDS au 09 74 50 85 85.



Génisse porteuse de nodules de la DNC. Photo de B Lafeuille.

**Retrouvez ICI les informations mises à jour
quotidiennement**

FCO : un foyer de FCO 3 en Isère

Un foyer de FCO 3 a été découvert début septembre en Isère, dans un élevage de chèvres non vaccinées.

Depuis le printemps, 5 foyers de FCO 8 seulement dénombrés en Isère : la vaccination de masse a permis de limiter l'épidémie cette année, la période à risque dure jusque fin novembre, restez bien attentifs à vos troupeaux.

Vaccin FCO 8 gratuit pour tous les petits ruminants

Cette année, l'Etat a acheté des vaccins FCO 8 pour que l'ensemble du troupeau ovin français soit vacciné. Le Nord de la France, jusque là épargné par le sérotype 8 a pu vacciner dès fin juin. Le reste de la France a accès depuis fin juillet aux doses gratuites : prenez contact avec votre vétérinaire sanitaire pour qu'il vous commande ces doses gratuites qui pourront servir à vacciner en urgence si vous n'avez pas encore vacciné ou pour le rappel de fin d'hiver.

25 % des doses du stock Etat seront disponibles chaque mois.

Attention, le laboratoire retenu par l'appel d'offre de l'Etat propose un vaccin en deux injections. Si vous n'avez pas vacciné avec le même vaccin l'an dernier, 2 doses sont préconisées. Parlez-en avec votre vétérinaire.



AgroDirect : Les manchons



Retrouvez tout type de manchons :

Origine ou
Adaptable

**CAPRINS,
OVINS, BOVINS**

- Delaval
- Melotte
- Gascoigne
- Stimulor
- Manus
- Westfalia
- Boumatic



Tout est sur notre site : www.agrodirect.fr

Eleveurs de porcs : demandez votre audit pig connect

Les audits biosécurité permettent à l'éleveur de se positionner par rapport à la biosécurité et de mettre en place d'autres mesures en cas de manquement à l'un des points de l'audit.

La DGAL propose un audit biosécurité en 2025 pour tous les élevages porcins ayant moins de 1 000 porcs à l'année (petits élevages). Cet audit devait être initialement réalisé par un vétérinaire formé et payé par l'Etat.

Les mesures viennent de s'alléger, et maintenant, tout technicien agréé peut réaliser cet audit, sans accord de l'ANSP.

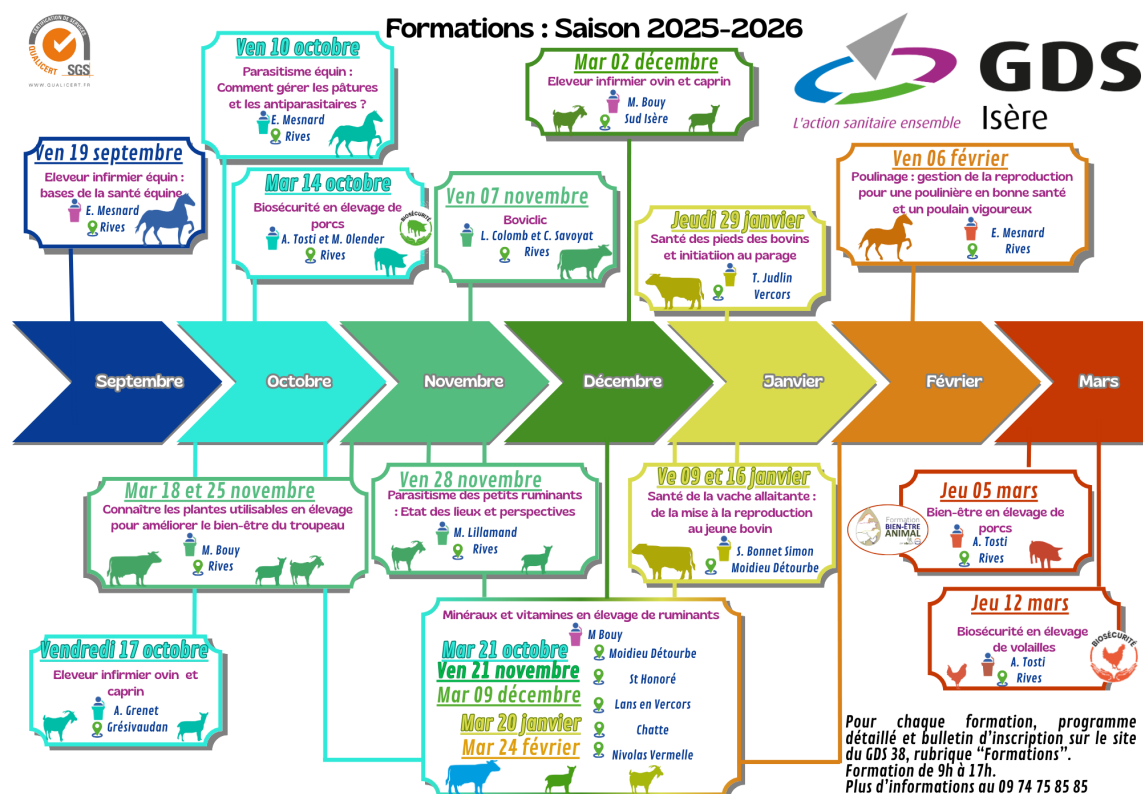
Cet audit est essentiel, car si la peste porcine arrive et que votre élevage est situé en zone d'abattage préventif, votre niveau de biosécurité vous permettra ou non de bénéficier des aides au

repeuplement. De plus, en cas d'arrivée de la peste porcine, des restrictions aux mouvements seront appliqués et seuls les éleveurs avec un niveau satisfaisant de biosécurité pourront emmener des porcs à l'abattoir.

Le GDS a 2 personnes qualifiées pour réaliser cet audit : n'hésitez pas à nous contacter pour demander votre audit gratuit (avant fin 2025).

En Isère, 114 sites sont éligibles à cet audit.

Dans la région AURA, ce sont 948 élevages concernés, et au 19/06, seuls 63 avaient réalisé leur audit...





Isère

Votre expert en santé et en hygiène

QUALITÉ DE L'EAU



DÉSINSECTISATION



DÉRATISATION



DÉSINFECTION



Frelons asiatiques : destruction des nids

La saison de destruction des nids bat son plein : **740 nids déjà détruits en Isère.**

Cette année encore, nous remercions toutes les communautés de communes, et le Conseil Départemental de l'Isère qui permettent une prise en charge à 100% de la destruction des nids.

Attention, le budget du massif du Vercors est déjà épuisé. Donc il n'y a pour l'instant qu'une prise en charge à 50% de la destruction du nid.

Avec la chute des feuilles, il va être de plus en plus facile de voir les nids. N'hésitez pas à les déclarer sur le site dédié. Attention, une photo est nécessaire pour pouvoir faire la déclaration.

[Accès à la plateforme de déclaration](#)



Offre d'emploi : Technicien 3D

Le cadre, l'entreprise :

Association d'éleveurs professionnels à laquelle adhèrent plus de 90 % des détenteurs de ruminants en Isère. Sa vocation : lutter contre les maladies du bétail avec la surveillance et l'appui technique sur la gestion des maladies.

Le Groupement de Défense Sanitaire travaille en partenariat avec les vétérinaires, les laboratoires d'analyses, les écoles, la DDPP (gestion par délégation des prophylaxies). Le GDS emploie en Isère une vingtaine de salariés et, est aussi présent au niveau régional et national.

Son site de la Maison de l'Élevage basé à Rives (38140) réunit également une filiale commerciale de vente de matériel et produits agricoles et une filiale de services proposant des prestations 3D et analyses d'eau.

Vos missions consistent à :

- Réaliser le développement de la dératisation en élevages, collectivités et autres bâtiments : réaliser le diagnostic (identifier les rongeurs, étudier l'environnement, analyser le niveau de risques), le conseil (proposer une stratégie de lutte) et le service technique (application d'appâts ou autres moyens) ,
- Rédiger les rapports d'interventions et expliquer les anomalies localisées,
- Assurer la remontée des informations hebdomadaires via les outils mis à disposition,
- Assurer le service technique, le conseil et le développement de la désinsectisation,
- Assurer le service technique, le conseil et le développement du décapage et de la désinfection des bâtiments d'élevage,
- Procéder aux prélèvements d'échantillons d'eau dans le cadre d'analyses bactériologiques et chimiques destinées à l'évaluation de la qualité de l'eau de captage privé, rédiger et transmettre la préconisation liée aux résultats obtenus
- Assurer l'entretien des matériels nécessaires aux interventions en cas de crise sanitaire
- Participer au développement de l'activité
- Être mobilisé sur les plans d'urgence en cas de crises sanitaires et participer à leur mise en application (Actions GDS)
- Participer à la gestion des stocks de produits et matériels (AGRO DIRECT)

Votre profil :

Niveau de recrutement :

- Coursus scolaire agricole ou expériences professionnelles équivalentes
- Débutant accepté si motivé et formé

Compétences

- Connaître et respecter les règles sanitaires d'intervention en exploitation
- Maîtriser les techniques d'intervention terrain (contention, dératisation, désinsectisation, décapage / désinfection, prélèvements d'échantillon)
- Maîtrise du Pack Office
- Connaissance du logiciel STANN

Qualités

- Sens du service et civilité
- Autonomie, rigueur, organisation et réactivité
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à communiquer et à apporter les explications

Les conditions proposées :

- CDD de 6 mois, susceptible d'évoluer
- 35 H hebdo
- Travail du lundi au vendredi 8h-12h et 13h-16h
- Véhicule de service, téléphone professionnel, tablette et ordinateur portable
- Equipements de protection individuelle : combinaison / cotte de travail, bottes de sécurité, surbottes sanitaires, gants de protection, casque antibruit, lunettes de protection, masques,...
- Complémentaire santé, chèques vacances, tickets restaurant à 10 euros
- Poste à pourvoir de suite

Veille sanitaire : actualités en Europe

La **peste porcine** continue de sévir en Allemagne et Italie. Une suspicion sérieuse a effrayé la Bretagne la semaine dernière. Cette frayeur doit nous faire prendre conscience d'une possible arrivée de la maladie dans notre pays et toutes les conséquences qu'elle engendrerait.

L'Allemagne dénombre maintenant 1 745 cas sauvages depuis le 01/01/2025 et l'Italie a connu sur la même période 1 foyer en élevage et 517 sauvages.

La biosécurité est essentielle pour se prémunir contre cette maladie et les audits biosécurité permettent de faire un bilan du niveau de biosécurité de l'élevage.

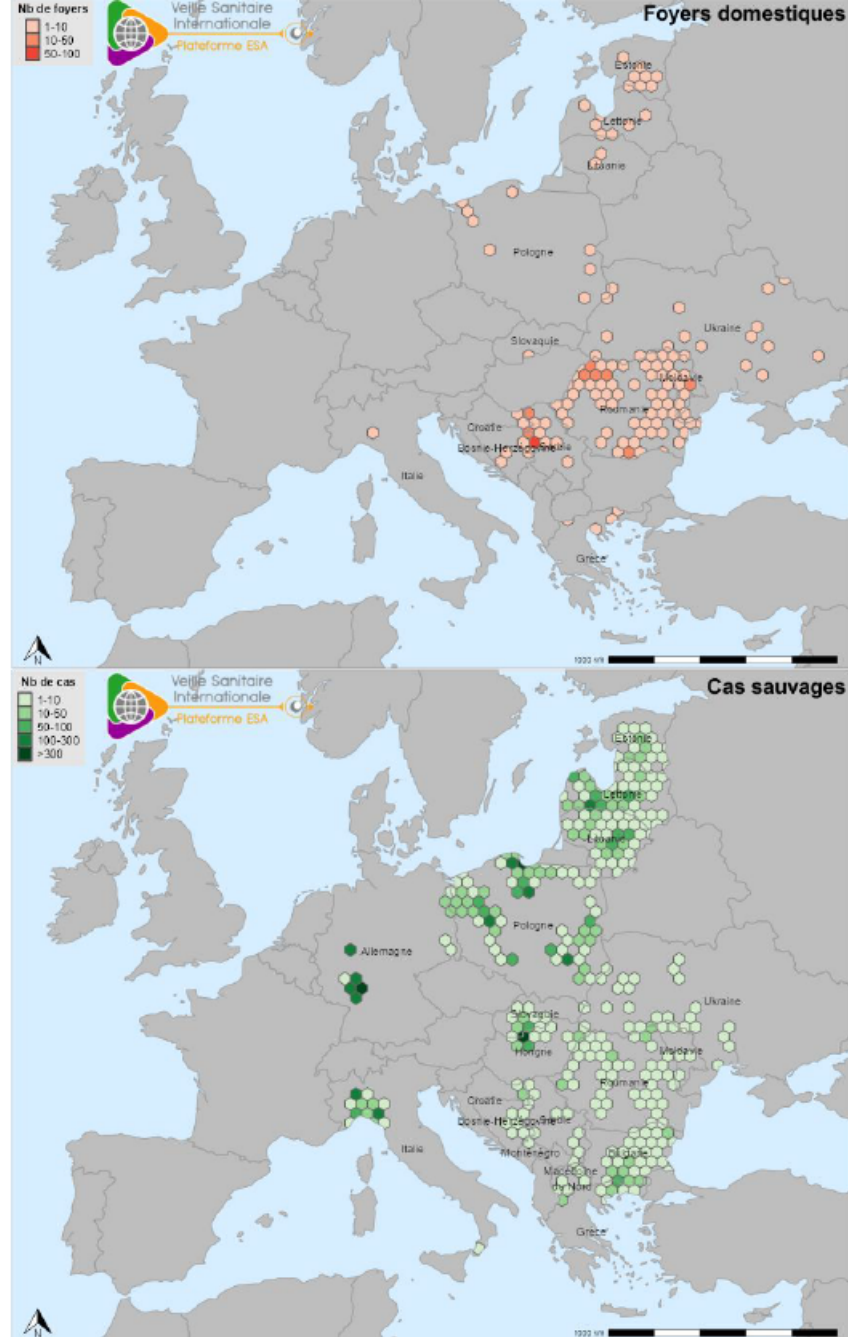


Figure 2. Densité des foyers domestiques (haut) et des cas en faune sauvage (bas) de PPA en Europe ayant été détectés entre le 01/01/2025 et le 07/09/2025 (source : Commission Européenne ADIS le 08/09/2025 et WAHIS-OMSA le 01/09/2025)

L'**Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP ou grippe aviaire)** est présente dans de nombreux pays de l'Ouest de l'Europe. Depuis le 01/08/2025, 8 pays européens ont déjà déclaré des cas de grippe aviaire et la France a déclaré 5 foyers dans l'avifaune. La France est actuellement en risque négligeable pour la grippe aviaire depuis le 21/03/2025 : pas de restrictions. Ce risque peut évoluer selon le nombre de détections sur le territoire.

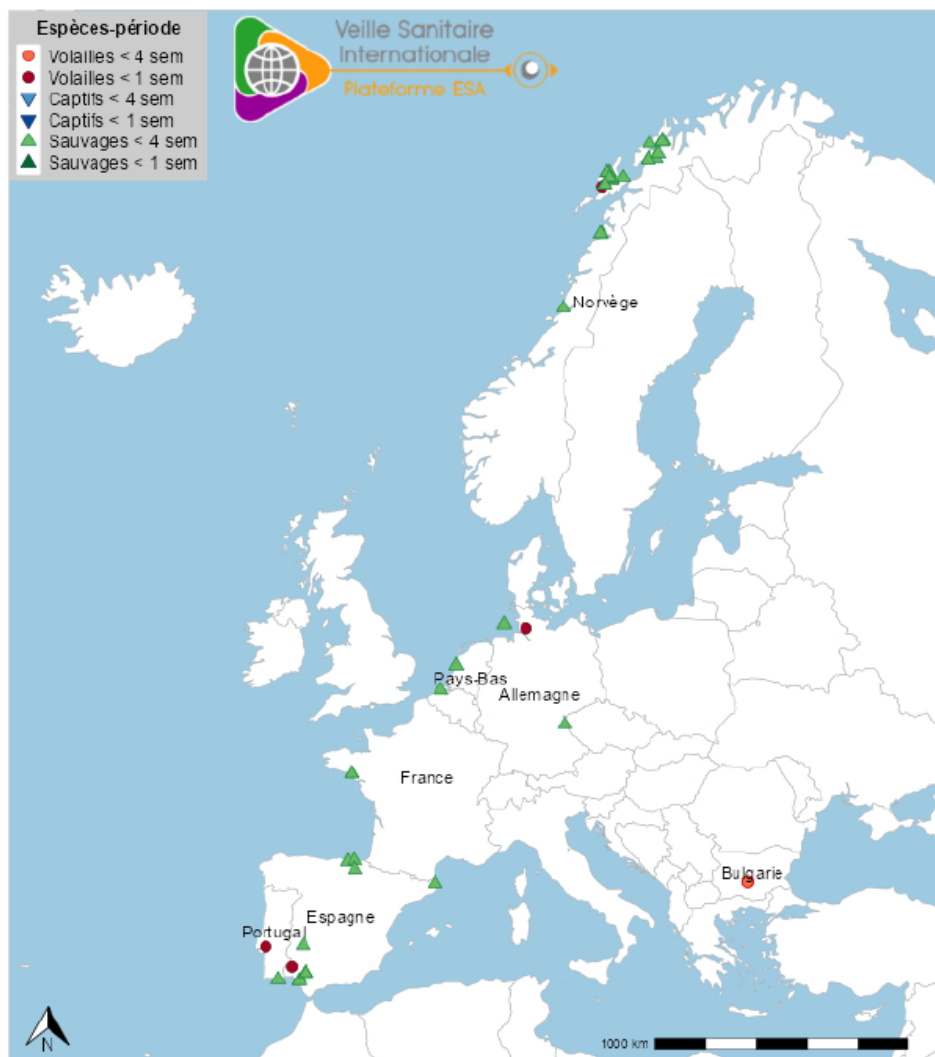


Figure 1. Localisation des cas ou foyers d'IAHP H5 en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles, en Europe détectés dans le mois (quatre semaines glissantes) et la semaine précédant le 07/09/2025 (source : Commission européenne ADIS le 08/09/2025, WAHIS-OMSA le 01/09/2025).

L'épidémie de **peste des petits ruminants** en Europe de l'Est est partiellement maîtrisée puisqu'il n'y a plus de nouveau foyer depuis le mois de mars pour la Roumanie et début juillet pour le Kosovo et l'Albanie. La surveillance est maintenue.

Par contre, la **clavelée** continue de flamber dans l'Est. La Grèce déclare environ 40 foyers par semaine avec 187 foyers le dernier mois. En 2025, ce sont 612 foyers détectés dans ce pays. La Bulgarie a déclaré 9 foyers cette semaine et a du faire face à 153 foyers en 2025. La Roumanie a eu 23 foyers au total.

Pour rappel, la clavelée est une maladie virale non transmissible à l'Homme, qui touche les petits ruminants. Classée A-D-E, tout foyer doit être abattu. Elle provoque de la fièvre et l'apparition de papules sur le corps et peut provoquer la mort de 80% des agneaux sans abattage. Les conséquences économiques sont énormes car la production lactée est mise en péril par l'accès de fièvre.

La **Fièvre de West Nile** est une maladie virale qui touche les équidés. Le réservoir est constitué de l'avifaune sauvage (les oiseaux) qui ne sont pas malades mais portent le virus. La transmission se fait par un moustique qui pique un oiseau porteur du virus puis un équidé ou un homme. Si un moustique pique un cheval malade, il ne peut pas le transmettre à l'Homme ou à un autre cheval : la source du virus est toujours un oiseau.

Au total, ce sont 81 chevaux en Europe qui ont été touchés (essentiellement en Italie avec 45 cas, la France en dénombre 11 et la Croatie 10). 633 cas humains ont été répertoriés (502 en Italie, 54 en Grèce, 32 en Serbie et 15 en France). La maladie provoque généralement un accès de fièvre mais parfois une atteinte nerveuse est possible.

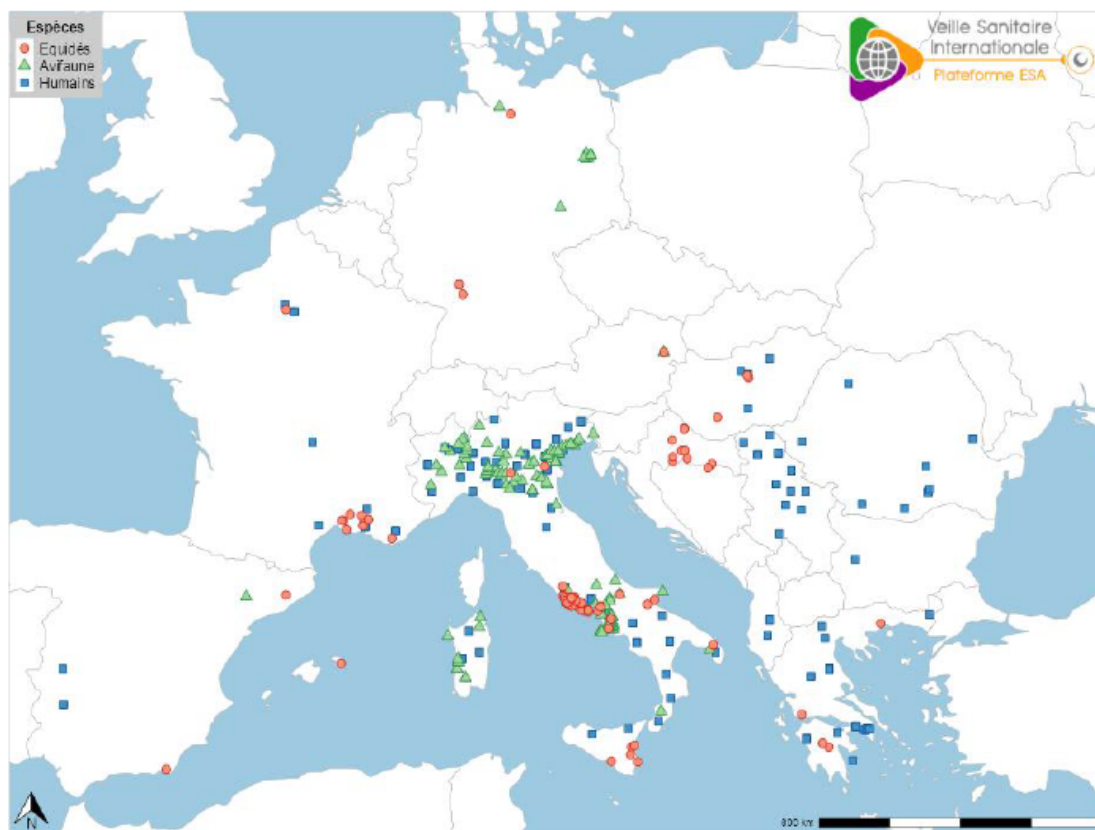


Figure 1. Distribution des foyers de fièvre West Nile en Europe en 2025 (source : Commission européenne ADIS le 08/09/2025, *ECDC Weekly updates* du 03/09/2025). NB : Les cas humains peuvent être superposés. Pour la France, seuls les cas humains notifiés à l'ECDC sont représentés

Retrouvez toute l'actualité sanitaire européenne sur le site de la plateforme esa

Nous sommes présents sur Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre pour rester informés de toute l'actualité du GDS 38.



GDS ISERE

145 Espace Trois Fontaines 38140 RIVES | 09 74 50 85 85 | gds38@reseaugds.com

[Legal Notice](#) | [Privacy Policy](#) | [Unsubscribe](#)